

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_150

OBJET :

**FINANCES**

**EHPAD QUIETUDE  
SOUSCRIPTION D'UN  
EMPRUNT PAR LE CCAS**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 décembre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1<sup>er</sup> décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Delphine DEBATISSE Richard MOUSSE	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**

**EHPAD QUIETUDE  
SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PAR LE CCAS  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge du personnel et des finances expose à l'assemblée :

Le CCAS de Riorges est propriétaire de l'EHPAD Quiétude (établissement pour personnes âgées dépendantes), le bâtiment étant vieillissant un certain nombre de travaux s'imposent. Un plan pluriannuel d'investissement est en voie de finalisation.

Des travaux prioritaires sont effectués, et seront financés par un emprunt bancaire d'un montant de 100 000€.

Le profil du prêt est le suivant :

- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt ; livret A + marge

L'établissement bancaire retenu est la Caisse d'Epargne qui propose la meilleure offre.

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis conforme du conseil municipal est sollicité pour pouvoir souscrire cet emprunt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à *l'unanimité*, un avis favorable pour souscrire un emprunt.

Riorges, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Michelle BOUCHET

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN